



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière,
de la susdite municipalité,

Il y aura une assemblée spéciale **le mercredi, 30 septembre 2026, à 17 h 00**, au lieu ordinaire des sessions (Salle Optimiste).

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption de règlement – Règlement no 448-2026 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation d'un développement résidentiel et pour la réalisation de travaux à la conduite d'eau d'amenée dans la 17^e Rue projetée le tout comportant une dépense de 1 465 932 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans
5. Offre de services – Englobe – Contrôle qualitatif 17^e Rue
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 28^e jour du mois de septembre 2026.

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie le vingtième-huitième jour du mois de septembre 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville et site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour de septembre 2026

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière